

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 27

Artikel: Le feuilleton : Poulard et Mottu : les quarante sous de M. le juge : (fin)
Autor: Sami
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tait à la taille ou à l'esprit. C'est lui qui, lorsque sa femme lui disait : « Jean, mouche-toi », lui répondait placidement : « Lai peinsâvo dza. » (J'y pensais déjà). Ce qui ne l'empêchait pas d'être bon « fournier » et de cuire à merveille le pain du village.

* * *

Si les grands étaient nombreux, les gros étaient rares. Je ne sais à quoi cela tient. Le seul que je me rappelle était le gros Abram. Charpentier de son état, il n'aurait pu, quand je l'ai connu, courir sur les poutraisons. Mais il était membre de la commission scolaire et, à ce titre, nous étions pleins de respect pour lui. Lorsque cette commission venait « faire un tour » à l'école ou procéder à la « visite », nous écoutions tout autant le souffle asthmatique du gros Abram que les bonnes paroles du pasteur-président. Mais lorsqu'il se promenait dans le couloir devant le premier banc, instinctivement nous retirions nos pieds nus sous la table. C'est qu'un poids pareil sur un orteil, ça compte.

* * *

Les petits aussi étaient peu nombreux. Il y avait le petit Miseau et le petit Alexandre que certains appelaient aussi le petit Mousse. J'ai parlé de lui quelque part, et de sa jument grise, et de sa machine à battre. Laissons-le en repos. Le petit Alexandre le mérite tout autant qu'Alexandre-le-Grand.

Samin.

Naturellement.

— Papa, qu'est-ce que c'est donc donc qu'un journal « bien pensant » ?

— Mon ami, c'est celui qui pense exactement comme la personne qui le lit !

Exactitude. — M. Prud'homme à son fils :

— Sache, mon enfant, que la précision et l'exactitude sont deux grandes vertus dans la vie ; imite dans sa ponctualité le soleil, qui se lève juste à la pointe du jour, jamais avant, jamais après !

LE FEUILLETON



POULARD ET MOTTU

LES QUARANTE SOUS DE M. LE JUGE

(Fin.)

— Vous passerez après ces personnes, mais je ne pense pas qu'elles en aient pour longtemps.

Il se trompait, l'huiissier. L'attente fut longue et Poulard eut loisir d'examiner en détail les clients de M. le juge. Il y avait là une dame en noir, ni jeune, ni vieille, plutôt laide, sèche et roide, qui, lorsqu'elle ne larmoyait pas dans un mouchoir bordé de deuil, alignait des chiffres sur un petit carnet. Affaire de succession, sans doute. Il y avait un gros monsieur très affairé, regardant l'heure toutes les cinq minutes et soupirant d'impatience. Il y avait un monsieur verbeux, parlant *sotto voce* à une jeune femme souriante, tandis qu'à l'autre bout de la pièce, un personnage s'efforçait à prendre une attitude sévère en regardant ce manège. Peut-être le mari de la jeune dame, tous deux en instance de divorce. Il y avait trois Italiennes, sans chapeau sur leurs cheveux luisants de pommade. Elles parlaient à voix très haute, criarde, aiguë, et semblaient continuer, ici, la querelle qui évidemment les y amenaient. L'huiissier dut même, à deux reprises, imposer une sourdine à leur éloquence. Et il y avait encore une dizaine de braves gens des deux sexes, silencieux et graves, dont l'attitude très digne disait toute l'importance : témoins soucieux de remplir avec la sincérité et l'impartialité désirables, la mission à eux dévolue par le hasard.

Poulard ne cherchait pas à deviner les petits drames bourgeois, ni les burlesques comédies dont ces hommes et ces femmes avaient été acteurs ou spectateurs. Il regardait ces gens d'un air un peu ahuri, étonné surtout de se trouver en leur compagnie. Mais, toutefois, la présence de ce public le rassurait. Ces gens n'étaient pas des inculpés, tout au moins des inculpés de délits graves. Et puis, l'huiissier, en le saluant, l'avait appelé, « mon-

sieur », qui n'est point un mot employé couramment par un huissier parlant à un accusé. Donc, Poulard se prenait à considérer son « affaire » avec plus de sérénité, et il souriait presque lorsque, peu avant midi, la salle d'attente était alors absolument vide, l'huissier lui dit, toujours aimable :

— C'est à vous, « Monsieur » Poulard. M. le juge vous attend. Ce sera vite fait.

Mais, à ces mots, tout le pauvre courage du camarade s'évanouit et c'est comme un mouton conduit à l'abattoir qu'il suivit son introduceur. Le juge étant seul avec le greffier.

— Asseyez-vous, « Monsieur » Poulard.

Décidément on était plus poli ici qu'au-dessus, chez les « curieux ». Le juge demanda :

— Vous êtes bien Antoine-Jules Poulard ?

— Oui m'sieur... C'est-à-dire, non.

— Comment : oui, c'est-à-dire non.

Poulard se troublait. Le juge insista :

— Etes-vous Antoine-Jules Poulard, né à Moudon, le 27 septembre 1869 ?

Cette fois, Poulard, qui s'était ressaisi, répondit sans hésitation :

— Non, m'sieur le juge, je suis Antoine-Marc-Emile, né à Lausanne le 16 mars 1872...

— Mais, mais, mais... fit le juge en compulsant quelques papiers. C'est bien Antoine-Jules.

Et se tournant vers l'huiissier :

— Comment cela se fait-il ? La citation est sans doute fautive puisque le véritable Poulard ou, plutôt, le Poulard que nous visons n'a pas eu, atteint...

Il parlait posément, en mesurant ses mots, les rectifiant au besoin si, après les avoir prononcés, ils lui semblaient imprécis.

— Montrez-moi, la convocation, huissier. Ah ! voyez, ce n'est pas étonnant. Vous adressez cette feuille à Antoine Poulard, à Lausanne... Antoine ne suffit pas. Il fallait écrire tous les prénoms. C'est une négligence. Vous citeriez à nouveau pour une prochaine audience...

Puis, s'adressant à Poulard :

— Et je regrette, dit-il enfin, que vous ne soyiez pas le désigné, puisqu'il s'agit d'un héritage.

Cette façon de condoléance lui était probablement suggérée par le vêtement usé de son client et ce fut, sans doute aussi, la vue de ce pauvre costume qui l'incita à dire à l'huiissier :

— Vous donnerez deux francs à monsieur Poulard, pour le dédommager de son temps perdu.

Le temps de Poulard, ô rhétorique !

En parlant, le juge s'était levé et se disposait à sortir.

— Vous pouvez vous retirer, monsieur Poulard.

Très gauchement, Poulard esquissa une manière de révérence et suivit l'huiissier qui prit dans son pupitre une pièce de quarante sous et la lui tendit.

— Voici, et bonne conservation.

Sorti précipitamment, heureux d'en finir avec ces gens trop polis et ces choses pleines de mystères et d'embûches auxquelles, d'ailleurs, il n'entendait rien. L'avant-veille, appelé au poste, il en était ressorti, ce qui, pour lui, constitue un miracle. Aujourd'hui, un juge, un vrai juge, lui donne quarante sous... Ça, c'était le bouquet. Si étonnant bouquet que les camarades ne crurent pas le premier mot de l'histoire.

Poulard eu beau montrer la pièce, offrir avec cet argent une réconfortante tournée, répéter textuellement les paroles du magistrat — dont il n'oubliait pas la politesse et le « Monsieur Poulard » — rien n'y fit. Au contraire, plus il parlait, plus les autres découvraient d'invasions et d'impossibilités dans son récit. L'erreur de l'huiissier, la similitude des premiers noms de baptême et la différence des seconds, et Moudon, et Lausanne, et 1869, et 1872, tout cela, il faut le dire, s'amalgama de façon d'autant plus étrange que Poulard lui-même n'y comprenait pas grand chose. Mais ce fut bien pis lorsqu'à une question nettement posée :

— Pourquoi qu'ils l'avaient convoqué ?

Poulard, se rappelant la phrase du juge, répondit :

— Pour un héritage.

Alors on rit, on rit, on rit. Un héritage à Poulard ! Non, c'était vraiment trop se moquer du

monde. S'il ne voulait rien dire eh ! bien qu'il ne dise rien, mais alors qu'il ne cherche pas à « pousser de pareilles craques ». Les camarades se fâchaient. Mottu était furieux. Il associait cette histoire à celle de la demoiselle anglaise et en déduisait que « ce chameau de Poulard camelotait avec la haute ». Pour un peu, il l'eût soupçonné d'être vendu à la police. Cependant, il n'allait pas si loin ; mais cette aventure parut, à tous, si extraordinaire qu'elle fit date, et qu'aujourd'hui les clubistes de la Riponne, lorsqu'ils veulent situer un événement, disent volontiers : C'était quelques jours avant — ou après — « cette fois que Poulard reçut les quarante sous du juge ».

Sami de Lully.

A l'école. — Le maître : Dis-moi, Jean, toi qui sais compter, combien cela fait : dix centimes de pain, dix centimes de beurre, vingt centimes de jambon ?

Jean (sept ans). — Ça fait un sandwich, M'sieu !

Un mot d'en-haut. — Au meeting de Thierrens, le regretté Johner, au moment d'effectuer un vol est interpellé par une paysanne de l'endroit :

— Dites-voir, Mossieu, pourquoi est-ce que la dame anglaise ne vole pas aujourd'hui ?

Et Johner, avec son malicieux sourire :

— Parce qu'elle a oublié ses... culottes. C.

Ah ! ... — Un commis voyageur à un paysan du Gros de Vaud :

— Vous ne devriez pas laisser vos pores si près de votre demeure : c'est malsain.

— Eh ! monté ! je ne me suis jamais aperçu que cela leur ait fait du tort !

Oh ! ... oh ! — Un affreux accident est arrivé à la rue ***. Un mur s'est écroulé, ensevelissant sous ses décombres une pauvre vieille femme.

La foule s'amassee. Un loutic — il y en a partout — s'écrie :

— C'est affreux, c'est une vieille « sous pierres » !

C. P.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Le Chansonnier romand.

Aujourd'hui nous avons l'honneur
D'annoncer à chaque abonnée

— Et c'est pour nous un grand bonheur, —
La naissance si désirée
De notre Chansonnier romand.
L'événement s'est fait attendre
Mais paraîtra d'autant plus grand
Qu'il vient à point pour vous surprendre !

Bienvenu soit ce chansonnier
Qui mettra fin à nos misères
Et fleurira notre sentier !
De grands ennuis il nous libère !
Désormais nous pourrons chanter
Sans faire pages de copie ;
Nul n'aura plus à y changer
Dièzes, bémols ou mélodie !

Elles vous plairont nos chansons
Cela est bien certain, Mesdames,
Et c'est pourquoi nous vous offrons,
Et cela sans autre réclame,
Le bon recueil qui les contient
A trois francs septante-cinq centimes !
Ce prix, tout à fait de revient,
A partir d'aujourd'hui fait prime !

Chansonnier du Pays Romand,
Tu t'en iras semer la joie
Par tes refrains gais et charmants !
Va, poursuis sans crainte ta voie,
Proclamant bien haut et bien fort
Partout l'amour de la Patrie
Qui doit unir d'un même Accord
Tous les Suisses dans l'Harmonie !

Louise Chatelan-Roulet.

L'expédition se fera incessamment. Prière de prévenir en cas de changement d'adresse et de tenir à disposition le montant des remboursements.

Les Gyms donnent la bequée. — Au milieu de la place de gymnastique de Schönenwerd, où il y eut dernièrement une fête, un couple de merle avait ni-